Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 17 (1970)

Heft: 12

Artikel: Lausanne : organisation locale

Autor: Parisod, Roger

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-364501

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lausanne – Organisation locale

Le «Plan de la protection civile» de la commune de Lausanne a été établi conformément aux directives de l'Office fédéral PC.

Situation particulière de la commune. D'une superficie de 40,9 km² le territoire communal est réparti en trois zones distinctes:

- a) zone ville
- b) zone foraine des Râpes et de Montheron
- c) zone foraine de Vernand (enclave) (voir plan annexé).

Les 4090 ha du territoire se répartissent comme suit:

territoire urbain 1632 ha territoire agricole 1008 ha territoire forestier 1450 ha

Les zones foraines représentent les ²/₃ de la superficie totale. Des 142 000 personnes qu'abrite la commune, environ 1200 habitent les zones foraines.

La zone ville constitue le centre de l'agglomération qui va de Pully à l'Est et de Crissier, Prilly, Renens, St-Sulpice, à l'Ouest, comprend plus de 200 000 habitants.

Organisation: La commune est divisée comme suit: zone urbaine: 4 secteurs, 33 quartiers, 177 îlots; zone suburbaine: 3 corps indépendants de sapeurs-pompiers de guerre (3 divisions). Ces trois divisions constituent un arrondissement, étant donné la superficie et les possibilités d'extension (voir plan).

Constructions

Le problème de l'eau étant singulièrement compliqué pour les interventions dans la localité, un gros effort a déjà été fait pour la création de réserves indépendantes du réseau d'hydrants. En effet, toutes les possibilités de combinaisons avec des ouvrages d'intérêt public ont été saisies, le sont, et le seront encore.

Le transport d'eau, du lac à la Gare centrale, qui nous préoccupait depuis 1954, a été résolu par la construction d'une station de pompage dans le cadre de l'aménagement du laboratoire d'essais hydrauliques de l'Ecole polytechnique fédérale, et la création d'une réserve d'eau à la place de Milan, combinée avec un bassin de plaisance (voir Revue Protection civile No 10 de 1969).

En ce qui concerne les abris pour l'organisme local, des stationnements d'attente pour détachements d'intervention (sapeurs-pompiers de guerre, pionniers, sécurité), sont en construction. D'autres, ainsi que des postes sanitaires de secours, un poste de commandement de secteur, et des locaux divers: engins, matériel, vivres, eau potable, etc. figurent au programme de constructions qui vont commencer prochainement. Dans ce domaine aussi, nous cherchons à prévoir des installations dans le cadre de constructions d'intérêt public.

La moitié de la population dispose d'un abri. Matériel. Un stock important de matériel et d'engins nous a déjà été livré par l'Office fédéral PC, pour la garde d'immeubles, l'organisation de l'îlot, et les services sapeurs-pompiers de guerre et pionniers. Incorporation. Etant donné le nombre élevé d'hommes astreints à servir dans la protection civile, nous avons choisi le système de recrutement par l'envoi d'une circulaire-questionnaire. Le nombre des incorporés à ce jour est de 8000.

Instruction. Des cadres, des candidats instructeurs, ont suivi les cours organisés par les Offices fédéral et cantonal PC. Ne disposant pas encore d'une place d'exercice, nous n'avons pas pu organiser des cours communaux

Le principe de l'aménagement d'une telle place est admis par la Municipalité, mais l'emplacement n'est pas encore fixé. En attendant une réalisation définitive, avec l'accord des Offices fédéral et cantonal PC, un projet d'aménagement d'installations provisoires a été établi; nous espérons pouvoir commencer l'instruction au printemps prochain.

Recrutement féminin. Nous ne voulons pas entreprendre d'action générale de recrutement pour le moment. Nous procédons par appel en fonction des besoins.

Dispositif catastrophe. Depuis 1964, l'organisme local de protection civile peut renforcer rapidement les organes communaux Feu et Police (brigade sanitaire) en cas de catastrophe, avec les moyens suivants:

1 poste sanitaire de secours 38-76 lits, 2 tables d'opération hor	nmes	femmes	total
prêt à être mis en service . 2 postes sanitaires mobiles	8	16	24
premiers soins sur place — installation d'un poste sani-			
taire pour blessés légers.			
2 petits bus — 2 camions d'entreprises de transports .	14	17	31
2 postes aide aux sans abri			01
prise en charge de sinistrés 2 petits bus — 2 camions			
d'entreprises de transports .	5	14	19
1 colonne de transport de blessés 10 fourgons postaux équipe-			
ments pour 2 brancards prêt à l'Arsenal PC	36		36
1 hôpital auxiliaire	50 FB		
80 lits	5* 17	5	10 17
	85	52	137

* Plus personnel de la Croix-Rouge

La majorité de ces personnes sont des fidèles collaborateurs volontaires depuis plusieurs années. 102 sont reliées au dispositif collectif d'alarme téléphonique Protection civile—Police. Les autres personnes sont appelées individuellement par le central de police.

Ces détachements peuvent être alarmés individuellement, par groupe, ou collectivement suivant les circonstances.

Dès que nous disposerons des installations pour l'instruction technique, nous renforcerons nos postes sanitaires mobiles et organiserons des détachements d'intervention (sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sécurité). Ce personnel pourra également être raccordé au dispositif d'alarme téléphonique. Conclusion. L'organisation locale n'est qu'à son début, mais elle est sur la bonne voie. Son développement est aussi tributaire des disponibilités financières.

Roger Parisod, chef local

